

CODE DE TRANSPARENCE AFG/FIR Mis à jour janvier 2019

PALATINE ACTIONS EUROPE

« Déclaration d'engagement

L'investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds **Palatine Actions Europe**. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2007 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

C'est notre première adhésion qui couvre la période du 1^{er} janvier 2019 à 31 décembre 2019.. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut-être consultée ci-dessous et est accessible pour chacun de nos fonds ISR ouverts au public sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Palatine Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

Le fonds **Palatine Actions Europe** respecte l'ensemble des recommandations du Code.

Janvier 2019 »

Rubriques du Code

1. **Données générales**
2. **Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs**
3. **Processus de gestion**
4. **Contrôle et reporting ESG**

1. Données générales

La société de gestion

1a) Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

La société de gestion en charge du fonds **Palatine Actions Europe** concerné par ce code est :
Palatine Asset Management
42 rue d'Anjou
75008 PARIS
Site Internet : www.palatine-am.com

Palatine Asset Management, 100% filiale de la Banque Palatine qui appartient au groupe BPCE, propose depuis plus de 30 ans ses expertises en matière de gestions actions, mais aussi en matière obligataires, monétaires et performance absolue.

Ses clients, pour l'essentiel des Investisseurs Institutionnels, institutions de retraite et de prévoyance, lui font confiance pour la robustesse de ses processus et sa gestion active dans le cadre d'une enveloppe de risque maîtrisée.

Forte d'une équipe de 30 professionnels, elle gère un peu plus de 3,1 milliards d'euros d'actifs (31/12/2018), répartis entre plus de 60 OPC.

1b) Présentez la démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- *Notre démarche ISR*

Palatine AM est convaincue qu'une démarche extra-financière (portant sur une approche environnementale, sociale et de bonne gouvernance) apporte une dimension complémentaire, permet d'enrichir l'analyse financière classique, et donc de dégager de la performance.

Cette démarche met en évidence :

- > Un indicateur avancé des risques et opportunités à moyen et long terme
- > Une compréhension des dynamiques sectorielles et réglementaires
- > Une bonne vision de la qualité du management.

L'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans l'analyse et le choix d'investissement dans nos trois fonds thématiques labellisés ISR (Palatine Or Bleu, Palatine Actions Défensives Euro, Palatine Entreprises Familiales ISR) permet de mieux identifier les risques et opportunités liés à une valeur, mais également de lutter contre le réchauffement climatique (gestion des risques liés au climat et contribution au financement de l'économie verte).

Notre démarche ISR s'inscrit dans le cadre de la politique RSE de la Banque Palatine.

- *Principes pour l'investissement responsable (PRI)*

PAM n'est pas signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) mais respecte depuis toujours leurs 6 grands principes dans sa prise en compte des questions ESG ainsi que dans ses prises de décision relatives à ses investissements.

- *Promotion et diffusion de l'ISR*

PAM est membre de la commission ISR de l'AFG (Association Française de Gestion) et de la commission développement durable de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers). A travers le label ISR et plus particulièrement le comité du label ISR, PAM participe à la promotion de l'ISR.

- *Politique d'engagement ESG*

La politique d'engagement de PAM, à travers l'exercice des droits de vote aux assemblées générales annuelles et un dialogue avec les émetteurs, a comme objectif de déceler les risques ESG et de pousser les entreprises vers plus de responsabilité sociale.

- *Politique de vote*

Concernant les fonds ISR, PAM a formalisé sa politique de vote aux assemblées générales en s'appuyant sur la « Sustainability Policy » d'ISS (Institutional Shareholders Services), et ce afin d'intégrer au mieux les principes des PRI.

La politique de vote de Palatine AM est disponible sur le site internet : <https://www.palatine-am.com>.

1c) Présentez la liste des fonds ISR et les moyens spécifiques de l'activité ISR.

Conformément à la loi Grenelle II, la gamme des fonds ouverts de PAM est accessible sur le site internet www.palatine-am.com.

Les fonds intégrant les enjeux ESG sont plus particulièrement les fonds actions thématiques ISR suivants :

- FR0000990921 PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR (investi principalement dans des entreprises détenues par des familles de la zone euro)
- FR0010458281 PALATINE ACT DEFENSIVE (A) (porte sur des valeurs dont l'activité et/ou le comportement boursier est moins volatil de la zone euro)
- FR0010649079 PALATINE OR BLEU C (composé de valeurs dont l'activité est liée à l'eau de la zone monde)
FR0010628370 PALATINE OR BLEU B
FR0010341800 PALATINE OR BLEU A
- FR0000978447 PALATINE ACTIONS EUROPE (investi principalement dans les grandes capitalisations de la zone europe)

Les encours ISR au 31/12/2018 s'élèvent à 66.7 M€, soit 2.1% des encours totaux.

- *Moyens mis en œuvre*

L'équipe de recherche ESG est composée d'une personne, Marie-Pierre GUERN gérante-analyste ISR.

La recherche ESG s'appuie sur deux sociétés de notation extra-financière, Vigeo et Ethifinance, sur les études de brokers spécialisés (Oddo, Kepler, ...) mais aussi toutes les informations disponibles dans la presse, les ONG, les rapports durables des entreprises....

1d) Décrivez le contenu, la fréquence et les moyens utilisés par la société de gestion pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte.

Un reporting financier mensuel et un reporting extra-financier trimestriel sont adressés sur demande et sont disponibles sur notre site internet dont l'adresse est la suivante www.palatine-am.com.

Le reporting mensuel reprend des indicateurs de performance, de risque (différents ratios), les répartitions géographiques et sectorielles, les principales lignes, achats et ventes et politique de gestion du mois.

Le reporting extra-financier présente une note ISR versus celle de son indice de référence, les cinq meilleures notes ISR, ainsi que des mesures d'impact ESG (empreinte carbone / part verte-part fossile / % de signataires du pacte mondial, % de femmes au board, % d'administrateurs indépendants)

De même sont disponibles sur le site internet le prospectus du fonds, l'inventaire simplifié, la fiche produit.

Le fonds ou les fonds (gamme) ISR

1e) Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques.

Ce code s'applique au FCP **Palatine Actions Europe** - code ISIN FR0000978447 - géré par Bruno VACOSSIN depuis 2001.

Le fonds recherche une performance à long terme supérieure à MSCI Europe, par le biais d'une allocation d'actifs dynamique basée principalement sur une sélection d'actions de la zone Europe cotées sur les marchés réglementés. La sélection de titres repose sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille et ne réplique pas l'indice. Le processus de gestion est construit en fonction de critères qualitatifs (position clé sur son marché, équipe de direction compétente,...) et de critères quantitatifs (forte rentabilité historique et anticipée, structure financière solide,...), sans biais de style « growth » ou « value ». Le fonds est éligible au PEA.

1f) Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?

La prise en compte des critères ESG dans la gestion du fonds Palatine Actions Europe est un outil de management du risque, de la stratégie concurrentielle, de la gestion des parties prenantes et de la qualité du management des sociétés.

L'objectif est d'inciter les entreprises à mettre en place en leur sein une politique RSE et de la valoriser.

2. Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs

2a) Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG ?

L'approche retenue est essentiellement de type « Best in class » visant à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG) de chaque secteur d'activité.

Après avoir effectué une analyse fondamentale de l'entreprise, la réalisation d'une analyse extra-financière ensuite permet de sélectionner les valeurs éligibles au portefeuille.

Ainsi, pour pouvoir être éligible dans un portefeuille ISR les entreprises doivent prouver qu'elles ont mené une politique satisfaisante en matière de ressources humaines, de comportement sur les marchés, de droits humains, d'environnement, de gouvernance et d'engagement sociétal.

L'univers est composé de 600 valeurs, l'analyse fondamentale de l'entreprise le réduit à 150, la réalisation d'une analyse extra financière ensuite permet de sélectionner environ 80 valeurs de valeurs éligibles au portefeuille.

Dans le cadre de son processus d'investissement socialement responsable, Palatine Asset Management s'interdit d'investir dans des sociétés impliquées dans les mines anti-personnel et les bombes à sous-munitions.

Pour cela, les équipes de gestion de PAM s'appuient sur une liste de valeurs impliquées dans les mines anti-personnel et les bombes à sous-munitions établie et mise à jour régulièrement.

Les sociétés qui figurent dans cette liste ne sont pas autorisées à l'investissement, et toute société déjà présente dans un fonds qui rejoindrait la liste d'exclusion devra dans les plus brefs délais être sortie de l'univers d'investissement.

2b) Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

Au sein de Palatine Asset Management, Marie-Pierre GUERN, gérante action & ISR, est en charge de la méthodologie ISR, qui s'appuie sur les analyses et les critères extra-financiers de l'agence de notation VIGEO, mais aussi sur les analyses des brokers spécialisés ESG.

Les valeurs couvertes par Vigéo :

Vigéo mesure généralement les performances des entreprises en matière de développement durable et de responsabilité sociale en s'appuyant sur une analyse rigoureuse portant sur 6 domaines :

- _ Les ressources humaines ;
- _ Les comportements sur les marchés ;
- _ Les droits humains ;
- _ L'environnement ;
- _ La gouvernance d'entreprise ;
- _ L'engagement sociétal.

Chaque domaine est segmenté en sous-domaines et critères, et à chaque domaine est attribué :

1. un score de 0 à 40,
2. un rating de - - à + +

1. Score

Le score de chaque domaine correspond à la moyenne des scores des différents critères pondérés en fonction de leur importance. A titre d'exemple :

- _ Principaux critères environnement : prise en compte des risques de pollution, maîtrise des consommations d'énergie, maîtrise des impacts liés à la distribution
- _ Principaux critères RH : gestion maîtrisée des restructurations, amélioration des conditions de santé-sécurité...
- _ Principaux critères comportement sur les marchés : coopération durable des fournisseurs, prévention de la corruption.

2. Rating

Il s'agit d'un rating sectoriel. La méthode de rating est fondée sur l'écart des scores à la moyenne.

La classification est établie sur une échelle allant de double moins à double plus :

- - entreprises les moins avancées du secteur ;
- entreprises en dessous de la moyenne du secteur ;
- = entreprises dans la moyenne du secteur ;
- + entreprises actives ;
- + + entreprises les plus engagées du secteur

A noter que les ratings double moins et double plus ne sont attribués qu'en cas d'écart tangible par rapport à la moyenne du secteur. Les ratings des 6 domaines répertoriés par Vigéo sont utilisés.

Le filtrage ISR est réalisé suivant la démarche suivante :

- Transformation des ratings VIGEO en score :
 - : 0
 - : 10
 - = : 20
 - + : 30
 - ++ : 40
- Calcul d'une note globale sur 20 correspondant à la moyenne arithmétique des notes de chaque domaine et pour le calcul de laquelle chaque note est équipondérée.
- Sélection des seules sociétés offrant une note supérieure ou égale à la moyenne.

De plus, PAM s'appuie sur la recherche d'Ethifinance, acteur également reconnu dans l'évaluation ESG des petites et moyennes entreprises.

Les valeurs non notées (que ce soit par Vigéo ou Palatine AM) :

Palatine Asset Management s'appuie alors sur les informations propres recueillies en direct (rencontre du management des entreprises, rapports annuels et/ou de Développement Durable, des bilans

sociaux, presse, rapports d'ONG,...) ou via des études ESG de brokers spécialisés (Goldman Sachs, UBS, Natixis, ODDO...).

Une analyse est ensuite faite en essayant de respecter les critères de Vigeo sur sur par exemple les émissions atmosphériques, la gestion des déchets, la consommation d'eau, de matières premières, l'innovation, mais aussi sur la formation, l'absentéisme, la santé/sécurité, les rémunérations, le respect des droits de l'homme, l'éthique des affaires, indépendance du conseil d'administration ...

L'analyste calcule alors à partir des informations publiquement disponibles et la grille de notation d'Ethifinance une note ISR sur 20. Cette dernière est obtenue en faisant la moyenne équipondérée des 6 piliers selon la classification de Vigeo, même si les critères sous-jacents sont beaucoup moins détaillés.

PAM participe à des groupes de place (AFG, SFAF).

2c) Quels sont les principaux critères d'analyse ESG ?

PAM s'appuie sur les analyses et les critères de l'agence de notation extra-financière VIGEO, et en complément sur une analyse interne particulièrement pour les valeurs non suivies par l'agence de notation ; cela concerne essentiellement des sociétés de petites et moyennes capitalisations.

- La politique sociale de l'entreprise : respect du droit du travail ; gestion des carrières et des retraites, plans de formation, gestion des restructurations ; promotion du dialogue social, santé et sécurité de l'emploi ; actionnariat salarié ; publication d'indicateurs sociaux ; gestion des sous-traitants.
- Protection de l'Environnement : identification des impacts, existence de reporting environnementaux prenant en compte le suivi des procédures et les améliorations apportées; certification ISO 14001 ; éco-conception des produits ; impacts liés aux cycles de vie des produits et services ; bilan carbone; maîtrise des consommations d'énergies; maîtrise de la pollution locale ; maîtrise des impacts sur l'eau et de sa consommation ; exposition aux réglementations ; gestion des déchets ; analyse du cycle de vie ; présence d'équipes dédiées ; protection de la biodiversité.
- Les relations client-fournisseur : lutte contre la corruption; gestion des contrats ; sécurité des produits ou des services ; rappels ou interdictions de produits ; relations durables et engagement avec les clients et les fournisseurs; respect du droit de la concurrence ; image qualité et de fiabilité.
- La politique managériale de l'entreprise : composition des Conseils d'administration ou de surveillance ; niveaux de transparence ; mécanismes de contrôle et d'audit ; droits des actionnaires ; structure du capital.
- Les relations avec la société civile : promotion du développement économique et social du territoire d'implantation ou autre ; impact sociétal des produits et services ; actions caritatives, humanitaires, sanitaires.
- Droits humains : respect des droits humains, des normes de l'Organisation Internationale du Travail ; absence de discrimination, de travail forcé ou des enfants.

Les critères sont définis par la société de gestion sur propositions de la responsable ISR en s'appuyant sur l'expertise de VIGEO. Ils sont révisés si nécessaire.

Ces changements sont communiqués et signalés aux investisseurs via les reporting ISR et tout document reprenant notre processus de gestion ISR figurant sur notre site internet.

2d1) Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

La méthodologie de la gestion action ISR du fonds repose sur une analyse de 6 critères (les ressources humaines, l'environnement, les comportements sur les marchés, les droits humains, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal) pour calculer par titre une note sur 20, moyenne equi-pondérée des scores de ces critères.

Les gérants ISR sélectionnent les sociétés ayant fait l'objet d'une analyse ISR et dont la note globale est supérieure ou égale à la moyenne à hauteur de 90% de l'actif net et de lignes et d'exposition..

De plus, ne passent pas le filtre ISR les valeurs qui présentent une note égale à 0/20 dans un des domaines et donc sont exclues de Palatine Actions Europe.

Par conséquent 90% du portefeuille y compris la part des OPCVM notées sur le plan ISR doivent avoir une note au dessus de la moyenne.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul des 90% de couverture.

Pour chaque fonds est ensuite calculée une note ISR globale sur 20, moyenne pondérée par le poids des actifs dans le portefeuille.

2d2) Quelle est la méthodologie du calcul de l'empreinte carbone?

A partir de 2017, PAM s'appuie sur l'expertise de Trucost pour fournir pour chaque fonds ISR :

- des informations sur les émissions de GES, Gaz à effet de serre en carbone équivalent, associées aux actifs détenus dans le portefeuille Palatine Actions Europe.

Le périmètre de calcul se concentre essentiellement sur les émissions directes et indirectes (Direct + First tier indirect GHG Emissions) pour la mesure de l'empreinte carbone.

Ces évaluations sont ensuite agrégées à l'échelle du portefeuille en fonction du poids relatif de chaque actif détenu, pour être ensuite comparées à son indice de référence.

- des indicateurs sectoriels (parts verte/fossile)

Une mesure de la part des solutions vertes (dont les énergies renouvelables par exemple) ainsi que celle des combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) présents dans le portefeuille sont également calculées et comparées à celles de l'indice de référence.

- ainsi que la contribution au respect de l'objectif de limitation de l'augmentation de la température moyenne à la surface de la terre à 2°.

Et ce, afin de satisfaire les nouvelles réglementations imposées par le décret de l'Art 173 de la loi de transition énergétique.

2e) À quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ?

Les modifications du processus d'analyse ESG ont lieu si nécessaires.

Notre processus d'analyse ESG sur la partie taux a été modifié au cours du premier trimestre 2011, puis arrêté au cours de l'année 2016.

Les analyses ESG sont revues en moyenne tous les 24 mois sauf cas de force majeure.

3. Processus de gestion

3a) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

Les fonds ISR chez Palatine Asset Management sont gérés dans un premier temps selon des critères financiers classiques puis le gérant applique un filtre dit ISR pour prendre en compte la capacité des entreprises à intégrer dans leur choix de développement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Si la note globale répond aux exigences définies dans le processus d'investissement la société peut intégrer le portefeuille.

3b) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

En amont, les analystes-gérants confirment au gérant l'éligibilité du titre en termes ISR avant d'être intégré dans le portefeuille.

Puis une fois le portefeuille constitué, l'équipe ISR s'assure que les portefeuilles ISR ne détiennent pas plus de 10% de sociétés dont la note est inférieure à 10/20.

Toute dégradation d'un des critères ESG d'un titre est traduite dans sa note ISR. Un contact permanent existe entre les gérants et les analystes ISR rendant très rapide la circulation de ce type d'information.

Les valeurs qui font l'objet d'une dégradation de note et qui ne répondent plus à nos critères d'éligibilité doivent être vendues dans un délai de 100 jours, et cela afin de permettre une sortie dans de bonnes conditions et respecter au mieux l'intérêt des porteurs de parts.

Au global le pourcentage de note inférieur à 10/20 ne doit jamais dépasser 10% de l'actif net et de lignes et d'exposition.

Tout dépassement doit être immédiatement corrigé.

Processus de suivi des controverses :

Une entreprise fait l'objet d'une controverse majeure lorsqu'elle est coupable de violation des grandes conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains (travail des enfants, esclavagisme, ...), l'éthique des affaires (corruption), ...

Le degré d'importance d'une controverse et son impact sur le score global d'un titre (pouvant entraîner la mise sous surveillance voire la sortie partielle ou totale de la valeur) est fonction du risque de réputation et du degré d'impact sur les parties prenantes que cela entraîne, ainsi que de l'attitude de la société face à la controverse et de son degré de transparence pour la traiter.

3c) Existe-t-il une politique d'engagement ESG spécifique à ce ou ces fonds ?

Nous essayons le plus souvent possible d'avoir un dialogue approfondi avec les sociétés présentes ou non dans le portefeuille sur tous les domaines ESG.

L'objectif de PAM est de promouvoir les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises dont nous sommes actionnaires afin de pousser ces dernières à adopter une démarche de progrès et de responsabilité en matière sociale et environnementale.

3d) Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce ou ces fonds intégrant des critères ESG ?

La politique de vote générale de Palatine Asset Management disponible sur le site internet www.palatine-am.com.

PAM a retenu l'agence de conseil en vote ISS pour l'assister dans l'analyse des résolutions soumises au vote des actionnaires pour les entreprises dont il détient des actions.

Sur les fonds ISR, la politique de vote est renforcée à partir de 2017 et les recommandations de nature « ISR » seront appliquées.

3e) Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds Palatine Actions Europe ne pratique pas de prêt/emprunt de titres.

3f) Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le fonds Palatine Actions Europe n'a pas pour le moment recours aux instruments dérivés.

3g) Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes non cotés à forte utilité sociétale ?

Le fonds Palatine Actions Europe n'est pas investi dans des organismes non cotés à forte utilité sociétale.

4. Contrôle et Reporting ESG

4a) Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?

Notre méthodologie suivra les avancées de l'AFG, du FIR, de Novethic et celles promues par les différentes associations, investisseurs institutionnels, consultants, visant à développer l'ISR en France.

Le responsable du contrôle interne effectue régulièrement un contrôle de conformité.

4b) Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Tous les documents juridiques (DICI et Prospectus) et tous les reportings financiers et extra-financiers sur ces OPCVM et sur la démarche de Palatine Asset Management sont disponibles en contactant directement notre service commercial ou sur notre site internet à l'adresse suivante www.palatine-am.com

Un espace ISR sur le site regroupe spécifiquement l'ensemble des informations au travers de 4 grandes rubriques :

- Moteurs et Objectifs : comprend notamment les raisons de notre engagement ISR et les labels ISR.
- Démarche ISR
- Codes de Transparence
- Les OPCVM ISR